

# EXAMENS CAFIPEMF et CAFFA

## Rapport des jurys – Session 2016

**CAFIPEMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.**

### Références :

- Décret n°85-88 du 22 janvier 1985, modifié et relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Arrêté du 20 juillet 2015 portant sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015 parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015.

### Conditions

L'examen du CAFIPEMF est ouvert aux instituteurs ou professeurs des écoles titulaires et justifiant d'au moins 5 années de services effectifs d'enseignement à temps complet, accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou non titulaire. Le CAFIPEMF permet d'exercer des fonctions d'animation, de recherche et de formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.

### Epreuve d'admissibilité

Elle consiste en un entretien de 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) avec le jury, s'appuyant sur un dossier fourni par le candidat, constitué d'un rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes et des rapports d'inspection.

Epreuves d'admission : une épreuve de pratique professionnelle et une soutenance de mémoire.

L'épreuve de pratique professionnelle consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement dans le cadre de l'accompagnement, soit en l'animation d'une action de formation, d'une durée de 60 à 90 minutes suivie d'un entretien de 30 minutes avec le jury.

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, consiste en un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation. (durée de la soutenance 45 minutes dont 30 minutes d'entretien).

## Données statistiques

### Admissibilité

Département	Nombre d'inscrits	Nombre dossiers reçus	Nombre de présents	Nombre d'absents	Nombre d'abandons	Nombre de favorables à l'admissibilité	
						valeur absolue	pourcentage
7	15	14	13	0	2	5	38%
26	27	26	25	2	0	16	64%
38	60	57	57	0	3	35	61%
73	28	26	26	0	2	12	46%
74	57	55	55	0	2	32	58%
<b>TOTAL</b>	<b>187</b>	<b>178</b>	<b>176</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	<b>57%</b>

## Admission

Département	Nombre d'inscrits	Nombre mémoires reçus	Nombre de présents	Nombre d'absents	Nombre de reports	Nombre de favorables à l'admission	
						valeur absolue	pourcentage
7	3	3	3	0	0	2	66,67%
26	1	1	1	0	0	1	100,00%
38	12	11	11	0	1	3	27,27%
74	7	7	7	0	0	5	71,43%
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>50,00%</b>

## CAFFA : certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

### Références :

- Arrêté du 20 juillet 2015 portant sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015.

### Conditions

L'examen du CAFFA est ouvert aux professeurs ou personnels d'éducation titulaires, ainsi qu'aux contractuels en CDI, et justifiant d'au moins 5 années de services effectifs d'enseignements à temps complet.

### Epreuve d'admissibilité

Consiste en un entretien de 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) avec le jury et s'appuyant sur un dossier fourni par le candidat dont un rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

Epreuves d'admission : une épreuve de pratique professionnelle et une soutenance de mémoire. L'épreuve de pratique professionnelle consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative.

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, consiste en un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation (durée pour la soutenance 45 minutes dont 30 minutes d'entretien).

## Données statistiques

### Admissibilité

Département	Nombre d'inscrits	Nombre dossiers reçus	Nombre de présents	Nombre d'absents	Nombre d'abandons	Nombre de favorables à l'admissibilité	
						valeur absolue	pourcentage
7	7	6	6	0	1	2	33%
26	14	11	10	1	3	5	50%
38	49	36	35	4	10	24	69%
73	10	9	9	0	1	4	44%
74	19	13	13	0	6	9	69%
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>75</b>	<b>73</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>44</b>	<b>60%</b>

## Admission

Département	Nombre d'inscrits	Nombre dossiers reçus	Nombre de présents	Nombre d'absents	Nombre de report	Nombre de favorables à l'admission	
						valeur absolue	pourcentage
7	3	2	2	0	1	2	100,00%
26	1	1	1	0	0	1	100,00%
38	12	11	11	0	1	9	81,82%
73	11	9	9	0	2	8	88,89%
74	7	6	6	0	1	3	50,00%
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>23</b>	<b>79,31%</b>

## Bilan des jurys

Les épreuves d'admissibilité et d'admission pour les deux examens étant similaires, les jurys ont convenu d'un rapport commun pour ce qui concerne plus précisément du bilan qualitatif à l'issue des épreuves. Force est de constater chez les candidats cette année une diversité de parcours, parfois atypiques, qui enrichiront le groupe de formateurs.

## Epreuve d'admissibilité

**Les rapports d'activité** présentés ont pour la très grande majorité d'entre eux été conformes aux attentes avec dans l'ensemble une bonne qualité d'écrit. Pour autant, les jurys ont davantage valorisé les rapports synthétiques analysant explicitement les déterminants de la construction de la professionnalité des candidats dans une projection de formateur en devenir. Il s'agit dès le rapport de montrer sa capacité à formaliser sa pratique professionnelle en dépassant largement la démarche descriptive chronologique. Les annexes ont pour fonction d'éclairer le jury sur un ou plusieurs domaines d'expertise, une ou des expériences à valoriser, une ou des compétences à mettre en relief. Ces annexes gagnent à être choisies avec le plus grand soin et à être présentées dans un format synthétique. Le recours à des ressources numériques peut apporter une plus-value si elles sont bien choisies.

Il est attendu des candidats qu'ils mettent en valeur les points forts de leur parcours en évoquant clairement les domaines d'expertise et/ou les expériences significatives de leur trajectoire professionnelle. Le rapport d'activité doit également permettre de montrer la capacité des candidats à appréhender la pluralité et la diversité des contextes d'enseignement (cycles, niveaux, éducation prioritaire,...). Si cela n'a pu être exploré personnellement par l'expérience vécue, il convient d'en comprendre les enjeux et les spécificités au moyen d'actions d'auto-formation, de formation, de lectures diverses...

Enfin, l'évocation d'expériences vécues hors champ professionnel a pleinement sa place à la condition que cela renforce la candidature à l'examen.

**La présentation orale** a fait l'objet d'une attention et d'une préparation particulières de la part des candidats tant les jurys ont majoritairement constaté pour le CAFFA comme pour le CAFIPEMF les efforts de structuration des présentations (annonce du plan, structuration du propos et mise en perspective). La quasi-totalité des présentations a respecté strictement le format des 15 minutes. Seul un très faible nombre d'entre elles ont été improvisées ce qui ne peut être acceptable en soi.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de construire son propos sans toutefois s'appuyer sur une lecture qui contraint le dynamisme de la présentation. L'exposé oral en appui de simples notes synthétiques mais structurées est un exercice en soi qui nécessite une préparation spécifique.

L'utilisation de ressources numériques le plus souvent en format diaporama n'a pas toujours constitué une réelle plus-value, rompant parfois avec le dynamisme attendu pour une situation d'interaction.

Il va de soi que le temps de l'exposé oral doit proposer un contenu qui s'inscrit en complément de ce que le jury a déjà lu dans le rapport d'activité.

L'entretien avec le jury est le moment utile pour faire l'exégèse des motivations du candidat, de comprendre sa trajectoire professionnelle et surtout sa capacité à se projeter dans les fonctions de formateur. L'examen consiste à mettre à l'épreuve le candidat dans sa capacité à formaliser voire problématiser une démarche professionnelle. En conséquence, le jury a pu constater que certains candidats intervenant déjà depuis plusieurs années en formation ont été mis en difficulté dès lors qu'il s'est agi d'opérer un recul réflexif en matière d'analyse de pratique. L'expérience de la formation ne peut donc constituer une garantie de réussite à l'examen sans qu'un travail de préparation spécifique soit engagé.

Le jury n'apprécie pas la capacité du candidat à être opérationnel immédiatement dans les fonctions de formateur et en avoir d'ores et déjà développé les compétences. Il s'assure surtout de ses aptitudes en examinant plusieurs points :

- la profondeur de la réflexion didactique et pédagogique,
- la capacité à mener une activité de conseil et de compréhension de pratiques professionnelles autres que la sienne
- la démarche active de formation et l'intérêt permanent pour l'objet éducatif.

Il est attendu un niveau de réflexion professionnel supérieur aux pratiques ordinaires de classe ponctué de références théoriques et professionnelles solides. C'est le cas plus encore pour les candidats qui présentent une option. A ce titre, la connaissance approfondie tant des contenus à enseigner que des démarches d'apprentissage en appui de références théoriques spécifiques constitue un minimum attendu.

Le questionnement du jury explore diverses facettes de la candidature :

- s'assurer de l'expertise réelle en appui de mises en œuvre réalistes, pertinentes et cohérentes,
- apprécier la prise de conscience par le candidat de ses axes de progrès et les pistes à envisager pour y parvenir en s'appuyant notamment sur les rapports d'inspection,
- dégager les lignes de force et de rupture dans le parcours professionnel du candidat,
- posséder des connaissances générales sur le système éducatif et ses évolutions sans oublier son actualité,
- posséder des connaissances spécifiques sur les formations initiale et continue des enseignants.

## **Epreuves d'admission**

### **Analyse de pratique ou conduite de formation**

Si le choix entre l'épreuve de l'analyse de pratique ou l'épreuve de la conduite d'une formation est offert aux candidats, il convient d'ores et déjà d'affirmer qu'il est attendu des futurs formateurs qu'ils possèdent les aptitudes dans ces deux champs d'intervention.

Les situations d'analyse de pratique observées par le jury sont diverses - qu'il s'agisse d'une action de tutorat en direction d'étudiants de Licence 3<sup>ème</sup> année tournée vers l'enseignement - d'analyse de pratique en allo-confrontation à l'aide de vidéo d'enseignants néophytes destinée à des étudiants de Master 2 reçus-collés (M2B) ou d'actions de formation en direction de directeurs d'école... Les exemples peuvent être multipliés.

La variété de ces situations ne cache pas un certain nombre de points communs dans les compétences à mobiliser pour accomplir cette analyse de pratique ou cette conduite de formation.

Nous pouvons en faire la synthèse :

- Des compétences méthodologiques dans la façon de problématiser une question professionnelle mais aussi de mettre en relation des connaissances pour offrir des éclairages multiples sur un même objet.
- Des compétences dans la mobilisation de cadres d'analyse actualisés référés à des champs scientifiques contemporains.
- Des compétences dans la construction de contenus et d'outils. Une lucidité permanente sur leur valeur d'usage comme sur leurs limites est requise.

Le jury constate une bonne préparation de cette épreuve à la fois dans sa structuration mais aussi dans la maîtrise des outils numériques (PPT, Vidéo...) qui permettent d'explicitier la communication et le travail d'analyse des stagiaires/étudiant(e)s/enseignant(e)s.

Les outils professionnels (grille d'analyse de pratique, outils d'observation...) sont le plus souvent pensés pour servir le thème de l'intervention.

Si l'observation des pratiques d'intervention elles-mêmes révèle parfois un niveau d'expertise certain, les entretiens faisant suite aux interventions ont pu montrer une autre réalité. En effet, de façon répétée mais non systématique, les candidats ont pu éprouver une réelle difficulté à prendre de la hauteur réflexive pour percevoir les limites de leurs propres interventions. Dans certains cas, l'analyse de pratique d'enseignants stagiaires par exemple a pu reposer sur un questionnement ne trouvant jamais de réponses véritables. Les outils d'analyse de compétences professionnelles ont pu parfois faire apparaître des items de compétences avec dans la même grille des items de tâche à accomplir voire d'activité déployée ou à déployer. Leur difficulté d'usage étant contenue dans l'outil lui-même, le candidat, concepteur de l'outil, n'a pas été en capacité d'en percevoir le ou les biais.

En conclusion, il semble important d'insister sur cette dimension centrale de l'épreuve qui consiste à outiller son regard et sa pensée pour mener ce travail réflexif attendu.

### **Le mémoire professionnel**

Le jury a fait le constat que la forme des mémoires est plutôt de bonne qualité à la fois en termes d'écriture, de lisibilité, de présentation et d'articulation entre les parties. Les annexes sont en général bien documentées.

Si dans l'ensemble la forme peut être qualifiée de satisfaisante, le fond appelle davantage de remarques. On peut regretter que le contenu des mémoires fasse peu apparaître les questions professionnelles liées à l'activité de formateur à savoir la démarche d'accompagnement, la formation ou encore la projection du candidat dans sa future fonction de formateur à l'aide notamment de la réflexion menée dans le cadre du mémoire. Par cette épreuve, il s'agit bien de vérifier la capacité des candidats à déployer une analyse critique fondée sur une mise à distance nécessaire. Il s'agit de s'assurer que le formateur dispose des compétences permettant d'être et/ou de devenir ce que R.D Schön appelle « un praticien réflexif », c'est à dire un praticien en capacité de développer une pensée sur sa pensée et ses actes. Cette méta-compétence ne s'improvise pas : elle exige de penser sa propre activité dans une action de formation en se mettant à distance, à partir d'un matériau à analyser. Les pistes d'investigation sont nombreuses. Les candidats peuvent analyser leur propre intervention - interroger les stagiaires/étudiants/enseignants sur la base de questionnaires - questionner les effets d'une intervention sur la base des retours de pratique. Chacune de ces voies exige d'être pensée en appui d'un arrière plan théorique et d'une méthodologie.

De plus, les apprentissages des élèves ou les contenus de formation lorsqu'ils sont évoqués sont trop souvent décrits de manière segmentée et ne permettent pas alors d'appréhender la démarche de construction des compétences. Comme si le candidat s'était engagé dans une réflexion portant sur un objet de questionnement en oubliant toutefois de le considérer dans le contexte de la réalité des pratiques professionnelles. Sur ce point, le projet de classe et/ou d'école ou d'établissement n'est que peu explicité ce qui ne permet pas de comprendre le contexte d'étude, point important de la démarche de recherche.

Ce rapport est l'occasion de clarifier quelques points spécifiques à la production d'un mémoire professionnel. Si nous devons bien dissocier le mémoire professionnel du mémoire de recherche universitaire, il nous faut alerter les candidats sur des éléments partagés en termes de démarche.

Le mémoire professionnel est une production engageant le candidat dans une démarche de réflexion étayée sur le plan théorique et engagée pour prélever des données dans un contexte réel afin d'élargir sa perception préalable et pouvant conduire à accroître son champ de questionnement. Le mémoire professionnel est un prétexte permettant au candidat de s'éprouver théoriquement et méthodologiquement à l'étayage d'une problématique professionnelle.

Le jury a souhaité poser quelques points de repères.

La bibliographie est une partie importante du mémoire car elle témoigne de l'ouverture théorique de la démarche réflexive pour circonscrire le plus largement possible la question posée et élargir ses connaissances en la matière. Son organisation et la forme de présentation révèlent une forme de rigueur du candidat.

Il est attendu de l'introduction qu'elle pose explicitement le sujet, sa genèse et plus encore la problématique professionnelle qui peut être en soi un sujet de formation dans lequel peuvent se reconnaître de nombreux enseignants. Une question précise et pragmatique doit être libellée et suffisamment lisible pour que le jury perçoive la pertinence du sujet.

La partie théorique doit être suffisamment alimentée non pas pour montrer toute l'étendue du savoir supposé mais pour expliciter la démarche de réflexion que le candidat doit opérer afin de mieux isoler l'entrée réflexive choisie pour appréhender le problème professionnel posé.

Même s'il n'est pas attendu un niveau méthodologique équivalent à la démarche de recherche universitaire, le candidat doit malgré tout décrire les données qu'il a choisies d'étudier, les procédures de prélèvement et de traitement pour tenter d'alimenter une analyse qui cherchera à mettre à l'épreuve son ou ses hypothèses.

Si la démarche se veut scientifique, son exigence quantitative qui permettrait de rendre des résultats significatifs doit cependant laisser toute la place utile à une approche qualitative. La taille des échantillons devient alors un critère totalement secondaire, l'appréciation portant plus sur le processus de construction des outils sur une question professionnelle porteuse que l'étendue du résultat final.

Il n'est pas attendu de cette démarche que le candidat trouve mais plutôt qu'il démontre une capacité à accroître son niveau de questionnement professionnel sur le sujet et parvienne par ce moyen à se projeter dans la fonction de formateur. C'est là l'objet de la conclusion.

Le président du jury  
Christophe MAUNY